

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

N° 15

SAISON 2023/2024

03/03/2024

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 020.64.26.18
Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

★ BO N° 16

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

F.A.F: a/s liste des formateurs «Noté».

L.R.F.Blida: a/s Invitation A.G.O «Noté».

L.R.F.Blida: a/s Coupe d'Algérie catégorie U-17 M.C.Alger vs

A.M.Frouha «Noté».

L.R.F.Blida: a/s Coupe d'Algérie catégorie U-15 M.C.Saida vs J.S.Kabylie

«Noté».

Club/ IRBOuled-Fares: a/s Rapport sur la rencontre catégorie séniors
IRBOuled-Fares vs RCHay-Badr du 16/02/2024 «Noté».

Club/ RCHay-Badr: a/s Rapport sur la rencontre catégorie séniors
IRBOuled-Fares vs RCHay-Badr du 16/02/2024 «Noté».

Club/FCBBenairia:a/s félicitation pour le trio d'arbitrage rencontre
catégorie séniors CRBA vs FCBB du 23/02/2024 «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 16^{ème} journée de Championnat de Wilaya
de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

* **FAX** : a/s Résultats de la 15^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur
Championnat de Wilaya de Football de Chlef

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Etat de recouvrement des amendes
ART 133 du R.C.F.A Wilaya
Parues au bulletin officiel N°15 du 03/03/2024
Payables au plus tard le 02/04/2024

N°	CLUBS	RENCONTRE			AMENDE	
		CAT	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
01	USBeni-Haoua	Séniors	23/02/24	161	CD	5.000
02	ACRBSidi-Abderrahmane	Séniors	23/02/24	162	CD	5.000
03	NSidi-Ziane	Séniors	23/02/24	162	CD	5.000
04	NRBKarimia	Séniors	23/02/24	156	CD	500
05	CRBAbou-Hassen	C-Jeunes	23/02/24	163	CD	7.000
06	CFJTBoukadir	C-Jeunes	23/02/24	49	COC	15.000
07	CAFSTénès	Séniors	24/02/24	157	CD	5.000
08	ASMBsSobha	Séniors	24/02/24	41	COC	6.000
09	CSABAin-Merane	C-Jeunes	24/02/24	42	COC	45.000
10	IRBMoussadek	C-Jeunes	24/02/24	43	COC	15.000
11	IRBMoussadek	C-Jeunes	24/02/24	45	COC	15.000
12	FCBBenairia	C-Jeunes	24/02/24	47	COC	15.000
13	IRBMoussadek	C-Jeunes	24/02/24	48	COC	15.000

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 15 Saison 2023/2024 Séance du 27/02/2024
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

BILAN

15^{ème} Journée du 23-24/02/2024

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	163
AVERTISSEMENTS	458
EXPULSIONS	51
AMENDES	99
DEMANDE DE REGULARISATION	00
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

**La commission de discipline peut corriger
en tout temps les fautes de calcul et autres
erreurs manifestés**

DIVISION HONNEUR

*** GROUPE A**

- Affaire n°153 : Rencontre « AWSChettia – IRJTSobha » Du 24/02/2024

- Joueurs Avertis :

*BELKAYAD Sofiane lic n°23W02J0805 « IRJTS » Avertissement JD

*ABIB Younes lic n°23W02J0892 « AWSC » Avertissement AJ

- Affaire n°154 : Rencontre « ASMBSobha – CSA-ASO » Du 24/02/2024

- Joueurs Avertis :

*MESSAH Badis lic n°23W02J1013 « CSA-ASO » Avertissement AJ

*MENSOUR Nouredine lic n°23W02J0707 « ASMBS » Avertissement AJ

- Affaire n°155 : Rencontre « CATaougrite – CRHay-Boulfred » Du 23/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *NACEF Nasreddine lic n°23W02J0050 « CAT » Avertissement AJ
- *SEDDIKI Mohamed Amine lic n°23W02J1982 « CAT » Avertissement AJ
- *SNI Allaeddine lic n°23W02J1717 « CRHB » Avertissement AJ

- Affaire n°156 : Rencontre « IRBOuled-Fares – NRBKarimia » Du 23/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *ALI-HAIMOUD Abdelghani lic n°23W02J1117 « NRBK » Avertissement AJ
- *MOUSSAOUI Abderraouf lic n°23W02J1244 « NRBK » Avertissement AJ
- *TAREB Abdellah lic n°23W02J1107 « NRBK » Avertissement CAS
- *BANOUN Ali lic n°23W02J0865 « NRBK » Avertissement AJ
- *CHEKLELLOU Mohammed lic n°23W02J0968 « NRBK » Avertissement JD
- *BENBOUHENNI Yassine lic n°23W02J2255 « IRBOF » Avertissement CAS
- *BOUROUINA Hicham lic n°23W02J2256 « IRBOF » Avertissement AJ
- *HENNI MANSOUR Maamar lic n°23W02J1178 « IRBOF » Avertissement JD

Fait Signalé :

***Amende 500 DA pour conduite incorrecte de l'équipe NRBK (ART.130)**

*** GROUPE B**

- Affaire n°157 : Rencontre « CRGuetaibia – CAFSTénès » Du 24/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *TAIEB ALLAH Djamal lic n°23W02J0005 « CRG » Avertissement CAS
- *MESSAOUDI Mohammed lic n°23W02J0008 « CRG » Avertissement AJ
- *BAHI Oualid Ihab lic n°23W02J0940 « CAFST » Avertissement CAS

Fait Signalé :

***l'Absence de l'entraîneur du club « CAFST » 5.000DA d'amende (ART.53)**

- Affaire n°158 : Rencontre « NRKaloul – JSidi-Akkacha» Du 16/02/2024

- Joueurs Avertis :

- *ZIDANE Abdelhaq lic n°23W02J1031 « NRK » Avertissement AJ
- *GUENDEZ Miloud lic n°23W02J1211 « NRK » Avertissement JD
- *GUENDEZ Miloud lic n°23W02J1211 « NRK » Avertissement AJ

- Affaire n°159 : Rencontre « CRBAbou-Hassen – FCBBenairia » Du 23/02/2024

- Joueur Averti :

*MESSAOUI Aymen lic n°23W02J0836 « CRBA » Avertissement CAS

- Affaire n°160 : Rencontre « IRBOuled-Fares – NRBKarimia » Du 23/02/2024

- Joueurs Avertis :

*CHOUAL Abdellah lic n°23W02J0874 « IRBM » Avertissement CAS

*HOUARI Radhwane lic n°23W02J1183 « IRBM » Avertissement CAS

*DERIZI Abdelhafidh lic n°23W02J0866 « IRBM » Avertissement CAS

*LAIREDJ Walid lic n°23W02J0881 « IRBM » Avertissement JD

*BELHACHEMI Ahmed lic n°23W02J1132 « NRBM » Avertissement JD

*GRAIA Abdelkadir lic n°23W02J0818 « NRBM » Avertissement CAS

*ASLI Soufiane lic n°23W02J1689 « NRBM » Avertissement JD

*MADI Abderraouf lic n°23W02J0878 « NRBM » Avertissement CAS

- Affaire n°161 : Rencontre « USBeni-Haoua – CMTénès » Du 23/02/2024

- Joueurs Avertis :

*BELMEHEL Chakib lic n°23W02J1235 « USBH » Avertissement CAS

*BOUGHENNAM Ahmed lic n°23W02J1231 « USBH » Avertissement JD

*DEDR Abderrahim lic n°23W02J1271 « USBH » Avertissement CAS

*MEKHLOUF Zineddine lic n°23W02J1239 « USBH » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

*NOURA Akkacha lic n°23W02J0408 « CMT » Avertissement JD

*KOBZILI Oussama lic n°23W02J0407 « CMT » Avertissement CAS

*ZINA RAGGOUA Aimen lic n°23W02J0027 « CMT » Avertissement JD

- Affaire n°162 : Rencontre « ACRBSidi-Abderrahmane – NSidi-Ziane » Du 23/02/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueur Exclu :

*NEDJAR ABderrahmane lic n°23W02J1356 ACRBSA » **08 matchs de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour tentative d'agression envers officiel en fin de partie(ART.120)**

- Joueurs Avertis :

*MOUADNIA Samir lic n°23W02J0751 « ACRBSA » Avertissement AJ

*BENCHIKH Soufyane lic n°23W02J1126 « NSZ » Avertissement AJ

*BIBIT Mohammed Ridha lic n°23W02J1058 « NSZ » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

CATEGORIE JEUNES

- Affaire n°163 : Rencontre « ACRBSidi-Abderrahmane –CRBAbou-Hassen » (U-19)
Du 23/02/2024

- Joueur Exclu :

*HASSAINE Akram lic n°23W02J1613 « CRBA » **02 matchs de suspension ferme 7.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.100)**

DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 15 Saison 2023/2024 - Séance du : 27/02/2024

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres

M.ZOUBIRI Abdelkader Chargé de la formation et suivi des arbitres

M.BOURIAH El-Hadj Secrétaire de la commission

M.ALI BOUCHROUR Salah Membre

ORDRE DU JOUR

✓ Courrier

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		03
CAUSERIES		06
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	15 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	146
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	438
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	10 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(JEUNES)	341
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(JEUNES)	341
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	04 ^{ème}
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	12
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	12

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la de la 15^{ème} journée du 23-24/02/2024 du championnat division honneur catégorie Seniors.

* Le CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 16^{ème} journée de championnat division honneur catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 15 Saison 2023/2024 Séance du 27/02/2024

Membres Présents

- ✓ KOUBA Ahmed Président
✓ KHALAFI Mustapha Membre

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES		NOMBRE DE RENCONTRES	
JOURNEE HONNEUR (SENIORS)	15 ^{ème}	RENCONTRES HONNEUR (SENIORS)	146
JOURNEE HONNEUR (JEUNES)	10 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (JEUNES)	341
JOURNEE HONNEUR (U-13)	04 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (U-14)	12

AFFAIRE N°41/S : Rencontre ASMB Sobha – CSA-ASO
« Séniors » du 24 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal;
- Après lecture du rapport du commissaire au match;
- Attendu que : la rencontre de Championnat «Séniors »

ASMBS / CSA-ASO programmée le samedi 24/02/2024 à 14H
au Stade de GHEDAB.S à été arrêtée définitivement à la 79^{ème} mn
sur le score de 01 – 00 en faveur du club **ASMBS**.

- Attendu que : cet arrêt de la rencontre fait suite à la non présence du médecin sur le terrain.
- Attendu que : le médecin été présent sur le terrain jusqu'à la 78^{ème} mn, puis il a quitté le terrain sans aviser n'est le commissaire au match n'est l'arbitre directeur n'est le club qui reçoit (**ASMBS**).
- Attendu que : *après attente d'un délai réglementaire (15mn), l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin, annula la rencontre.*

-Par ces motifs, la Commission décide:

Match perdu par pénalité à l'équipe «Séniors» du Club **ASMBS**
pour en attribuer le gain du match à l'équipe «Séniors» du Club **CSA-ASO** qui marque 3 points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Défalcation de deux(02) points à la catégorie séniors du club ASMBS**
- **Amende de six mille dinars (6.000DA) pour le club ASMBS.**

AFFAIRE N°42/J : Rencontres IRJTSobha – CSABAin-Merane
« U-19 / U-17 /U-15 » Du 24 Février 2024

- Attendu que : les trois rencontres jeunes « U-19 / U-17 /U-15» IRJTS – CSABAM n’ont pas eue lieu suite à l’absence des trois équipes jeunes « U-19 / U-17/U-15» du club CSABAM;
Attendu que : les dossiers de Licences des trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club CSABAM n’ont été déposés au niveau de la ligue.

Attendu que : l’article 16 et 17 R/G FAF stipule :

- Article 16 : Contrat d’assurance**
- Assurance du club**

Le club sportif amateur est tenu de souscrire une police d’assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l’occasion de l’exercice de leurs fonctions au sein du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l’indemnité en cas d’incapacité permanente ne saurait être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L’indemnité journalière en cas d’accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

- Article 17 : Définition :**

La licence est un document officiel délivré par la ligue pour permettre d’identifier tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, Assistant médical, secrétaire de club, et les officiels de la ligue.

La participation aux compétitions est subordonnée à la détention d’une licence valide pour la saison en cours délivrée par la ligue concernée.

- Attendu que : le non déroulement des trois matchs est dû à l’absence des Licences et l’Assurance des joueurs des trois équipes Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club CSABAM constitue une infraction qui doit être sanctionnée.**
- Attendu que : l’article 121 du RG / FAF stipule : les cas non prévus par les présents règlements seront traités conformément aux dispositions prévues par les RG / FAF.**
- Attendu qu’il s’ensuit qu’au vu des faits qui caractérisent l’infraction commise par les trois équipes Jeunes « U-19 /U-17 / U-15 » du club CSABAM, la commission estime qu’ils ne constituent pas un «FORFAIT DELIBERE» engendrant une sanction conformément à l’article 55 RG / FAF Edition 2015 Match**

perdu par pénalité qui stipule : un match perdu par pénalité est le résultat obtenu à l'occasion d'une décision prise par la FAF ou la Ligue lors d'un Forfait

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM** pour en attribuer le gain des trois matchs aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club de **IRJTS** qui marque chacune Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Quarante cinq Mille dinars (45.000DA) pour le club **CSABAM**

AFFAIRE N°43/J : Rencontre USBeni-Haoua – IRBMoussadek
« U-19 » Du 24 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Attendu que : l'équipe jeune « U-19 » du club **USBH** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents eu lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-19 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-19 » du club **IRBM** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-19 » du club **IRBM**, annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-19 » du club **IRBM** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune « U-19 » du club de **USBH** qui marque Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club **IRBM**.
- **1^{er} forfait** : **USBeni-Haoua / IRBMoussadek** du 24/02/2024 pour l'équipe jeune « U-19 » du club **IRBM** (Aff.N°43/J) BO-N°15 du 03/03/2024

AFFAIRE N°44/J : Rencontre ASMBSobha – IRJTSobha
« U-19 » Du 24 Février 2024

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'inondation du terrain non praticable.

- Par ce, la Commission décide :

Match à rejoué

AFFAIRE N°45/J : Rencontre USBeni-Haoua – IRBMoussadek
« U-17 » Du 24 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;

- Attendu que : l'équipe jeune « U-17 » du club **USBH** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents eu lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-17 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-17 » du club **IRBM** ;
- Attendu qu'après attente du délai règlementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-17 » du club **IRBM**, annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-17 » du club **IRBM** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune «U-17» du club de **USBH** qui marque Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club IRBM.**
- **1^{er} forfait : USBeni-Haoua / IRBMoussadek du 24/02/2024 pour l'équipe jeune « U-17 » du club IRBM (Aff.N°45/J) BO-N°15 du 03/03/2024**

AFFAIRE N°46/J : Rencontre ASMBSobha – IRJTSobha
« U-17 » Du 24 Février 2024

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'inondation du terrain non praticable.

- Par ce, la Commission décide :

Match à rejoué

AFFAIRE N°47/J : Rencontre CMTénès – FCBBenairia

« U-17 » Du 24 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;

- Attendu que : l'équipe jeune « U-17 » du club **CMT** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-17 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-17 » du club **FCBB** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-17 » du club **FCBB**, annule la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-17 » du club **FCBB** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune « U-17 » du club de **CMT** qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
 - **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club FCBB.**
 - **1^{er} forfait : CMTénès / FCBBenairia du 24/02/2024 pour l'équipe jeune « U-17 » du club FCBB (Aff.N°47/J) BO-N°15 du 03/03/2024**

AFFAIRE N°48/J : Rencontre USBeni-Haoua – IRBMoussadek

« U-15 » Du 24 Février 2024

- Après lecture de la feuille de match ;

- Attendu que : l'équipe jeune « U-15 » du club **USBH** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-15 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-15 » du club **IRBM** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-15 » du club **IRBM**, annule la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-15 » du club **IRBM** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune « U-15 » du club de **USBH** qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
 - **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club IRBM.**
 - **1^{er} forfait : USBeni-Haoua / IRBMoussadek du 24/02/2024 pour l'équipe jeune « U-15 » du club IRBM (Aff.N°48/J) BO-N°15 du 03/03/2024**

AFFAIRE N°49/J : Rencontre CFJTBoukadir – CSA-ASO

« U-15 » Du 23 Février 2024

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- **Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.**
- **Attendu que : la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence De l'ambulance.**
- **Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'ambulance, annula la rencontre.**
- **Attendu que le club **CFJTB** auraient dû s'assurer de la présence de l'ambulance durant toute la rencontre.**
- **Par ce, la Commission décide :**
- **Match perdu par pénalité pour le club **CFJTB** et en attribuer le gain au club **CSA-ASO** qui marque (03) point sur le score de 3-0 pour la catégorie U-15.**
- **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club CFJTB.**
- **1^{er} forfait : CFJTBoukadir / CSA-ASO du 23/02/2024 pour l'équipe jeune « U-15 » du club CFJTB (Aff.N°49/J) BO-N°15 du 03/03/2024**

HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 15^{ème} Journée : 23-24/02/2024

CAT	x	CRHB	04	x	00
AWSC	x	IRJTS	02	x	01
IRBOF	x	NRBK	01	x	02
ASMBS	x	CSA-ASO	00	x	03
ANRBC	x	WRHB	LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL		
CSABAM	x	RCHB	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 15^{ème} Journée : 23-24/02/2024

IRBM	x	NRBM	03	x	01
CRBA	x	FCBB	02	x	00
CRG	x	CAFST	05	x	00
ACRBSA	x	NSZ	00	x	00
USBH	x	CMT	00	x	05
NRK	x	JSA	02	x	02

CATEGORIE JEUNES GROUPE A 10^{ème} Journée 23-24/02/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15		
IRBOF	<i>x</i>	RCHB	01	01	02	01	00	03	
ANRBC	<i>x</i>	WRHB	02	06	01	02	03	02	
NRBK	<i>x</i>	CAT	04	00	03	00	04	01	
CSABAM	<i>x</i>	CSNC	00	03	00	03	00	03	
ASMBS	<i>x</i>	IRJTS	NJ		NJ		01	02	
EFMMT	<i>x</i>	AWSC						01	01
CFJTB	<i>x</i>	CSA-ASO						00	03

CATEGORIE JEUNES GROUPE B 10^{ème} Journée 23-24/02/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
NSZ	x	CAFST	01	01	02	00	03	04
CMT	x	FCBB	03	00	03	00	03	00
JSA	x	NRBM	00	01	00	01	00	00
USBH	x	IRBM	03	00	03	00	03	00
ACRBSA	x	CRBA	01	02	00	01	00	02
CRG	x	NRK	03	00	09	00	05	00

CATEGORIE U-13 04^{ème} Journée 23-24/02/2024

CAFST	x	MOF	01	x	00
RCHB	x	CRG	03	x	00
JSBOD	x	FJTAC	00	x	07

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe A

17^{ème} Journée : 08-09/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
TAOUGRIT		CAT * IRJTS				
		ASMBS * ANRBC				
O.FARES		IRBOF * CSA-ASO				
BOUKADIR		CRHB * RCHB				
/		AWSC * WRHB	LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL			
/		CSABAM * NRBK	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL			

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe B
17^{ème} Journée : 08-09/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
MARSA		NRBM * FCBB				
S.ABDERRAHMANE		ACRBSA * JSA				
A.HASSEN		CRBA * NSZ				
A.HASSEN		NRK * USBH				
MOUSSADEK		IRBM * CAFST				
O.FARES		CRG * CMT				

CATEGORIE JEUNES GROUPE A
12^{ème} Journée : 08-09/03/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
GHEDAB.S	WRHB * CAT	U-19-17-15	9H-11H-13H		
CHETTIA	ANRBC * CSA-ASO	U-19-17-15	9H-11H-13H		
SOBHA	ASMBS * AWSC	U-19-17-15	9H-11H-13H		
O.FARES	IRBOF * CRHB	U-19-17-15	9H-11H-13H		
KARIMIA	NRBK * RCHB	U-19-17-15	9H-11H-13H		
BOUKADIR	CFJTB * IRJTS	U-15	10H		
CSABAM * EFMNT		U-15	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		
EXEMPT	ASMBS				

CATEGORIE JEUNES GROUPE B
12^{ème} Journée : 08-09/03/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
A.HASSEN	NRK * CRBA	U-19-17-15	9H-11H-13H		
MARSA	NRBM* ACRBSA	U-19-17-15	9H-11H-13H		
TENES	CASFT * JSA	U-19-17-15	9H-11H-13H		
TENES	CMT * NSZ	U-19-17-15	9H-11H-13H		
MOUSSADEK	IRBM * CRG	U-19-17-15	9H-11H-13H		
BENAIRIA	FCBB * USBH	U-19-17-15	9H-11H-13H		

CATEGORIE U-13
06^{ème} Journée : 08-09/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRE
GHEDAB.S		RCHB * MOF		
GHEDAB.S		FJTAC * CAFST		
O.FARES		JSBOD * CRG		